



## Gouvernance foncière Agissons pour sa mise en œuvre !

### La terre, la pêche et les forêts - Nos ressources les plus précieuses

La terre, la pêche, les forêts et les autres ressources naturelles constituent une plateforme de moyens d'existence et un terrain naturel pour les activités sociales, culturelles et religieuses. La pression exercée sur ces ressources s'est accentuée, avec la mise en cultures de nouvelles zones, l'occupation de terres en lien avec l'expansion urbaine et l'abandon de terres en raison de leur dégradation, du changement climatique et des conflits.

Face à cette situation, la FAO et ses partenaires ont entrepris l'élaboration de directives acceptées à l'échelle internationale pour améliorer la gouvernance des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts (*Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale*). Les Directives volontaires visent à apporter la sécurité foncière et un accès équitable aux terres, aux pêches et aux forêts, dans le but d'éliminer la faim et la pauvreté, de soutenir le développement durable et d'améliorer la gestion de l'environnement.

### Un cadre pour la gouvernance foncière

**Un instrument juridique non contraignant.** Les Directives volontaires représentent un consensus global sur des principes et des normes acceptés à l'échelle internationale pour des pratiques responsables. Elles constituent un cadre que les États sont invités à utiliser pour élaborer leurs propres politiques, législations et programmes.

**Une approche basée sur les droits humains.** Les Directives volontaires placent les droits fonciers dans le contexte des droits de l'homme. Les droits fonciers et leur gouvernance sont importants pour la réalisation des droits humains, du droit à une alimentation adéquate et du droit à un logement adéquat.

**Des conseils à l'intention des divers acteurs concernés.** Grâce aux Directives volontaires, les acteurs peuvent déterminer si les actions qu'ils proposent ou que d'autres acteurs proposent constituent des pratiques acceptables.

## Trouver un terrain commun

**Un processus de consultation ouvert à tous.** Les Directives volontaires ont été élaborées grâce à un processus de consultation multi-acteurs, à l'échelle mondiale. Des représentants des gouvernements, des organisations de la société civile, du secteur privé et du monde universitaire ont été consultés au cours de quinze réunions qui permettaient d'évaluer les questions et les actions susceptibles de figurer dans les Directives volontaires.

**Négociations intergouvernementales.** Les Directives volontaires ont été finalisées à travers des négociations intergouvernementales conduites par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), dans une atmosphère positive et constructive, associant la société civile et le secteur privé.

**Approbation.** Les Directives volontaires ont été approuvées par le CSA le 11 mai 2012.

## Agissons pour sa mise en œuvre !

**S'appuyer sur le consensus.** En développant des activités sur la gouvernance foncière, les parties prenantes sont encouragées à considérer les usages interconnectés des ressources naturelles, à reconnaître les liens entre des espaces ruraux et urbains et à prendre en compte des sauvegardes pour des groupes vulnérables. Des activités vont être conçues dans les domaines de :

- sensibilisation
- développement des capacités
- suivi et évaluation
- facilitation technique.

Les institutions associées à l'administration et la gestion de la tenure foncière, halieutique et forestière sont invitées à s'appuyer sur les Directives volontaires à tous les niveaux. Les initiatives régionales sur la question de l'accès aux ressources, comme l'Initiative africaine pour les politiques foncières, constituent des espaces naturels de synergie avec les Directives volontaires.

**Travailler ensemble.** Des partenariats forts, ouverts et transparents ont été mis en place avec les pays, la société civile, le secteur privé, le monde universitaire, les organisations internationales et les autres agences des Nations Unies. Ces partenariats constituent le point de départ pour agir sur la gouvernance foncière, à l'échelle mondiale.

## Participez à ce processus!



**Bulletin d'information**  
S'abonner à: [VG-tenure@fao.org](mailto:VG-tenure@fao.org)

**Site Internet**  
[www.fao.org/nr/tenure/fr](http://www.fao.org/nr/tenure/fr)

### Contact

Directives volontaires sur la gouvernance foncière  
Division du climat, de l'énergie et des régimes fonciers (NRC)  
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)  
Courriel: [VG-tenure@fao.org](mailto:VG-tenure@fao.org)

